



DELIBERATION N°2025/18

Nombre d'élus en exercice : 11 Nombre d'élus présents : 6 Nombre d'élus ayant pris part au vote : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 15h00 en séance ordinaire au CCAS de LANNEMEZAN, 308 rue Alsace Lorraine 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Françoise PIQUE.

Présents : Mmes, MM BACQUE, ORTE, PELLISSIER, PIQUE, DA BENTA, MONEGO

Absents excusés : Mmes, Mr, MEJAMOLLE, NOGUES, ROUILLON, SENTAGNE, PLANO

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant qu'un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) de la collectivité doit se tenir dans un délai maximum des 2 mois précédant l'adoption du Budget Primitif (BP).

Il est proposé à l'assemblée :

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatifs à l'exercice 2025, sur la base du rapport d'Orientations budgétaires annexé à la délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

PRENDS ACTE, à l'unanimité

- De la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la délibération.

Pour copie conforme,

La Vice Présidente,

Affiché le :

<p>Accusé de réception en préfecture 065-266501413-20250331-2025-18-DE Date de télétransmission : 03/04/2025 Date de réception préfecture : 03/04/2025</p> <p>FRANCOISE PIQUE VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS ADJOINTE AU MAIRE LANNEMEZAN</p>
